

## Compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire En date du 11 février 2009

Séance du onze février 2009,

Le six février deux mil neuf, convocation du Conseil Communautaire a été adressée individuellement à chaque délégué titulaire et suppléant pour le onze février deux mil neuf à 20 heures 30, date à laquelle le Conseil Communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la Présidence de Monsieur Serge MACUDZINSKI, Président.

**Nombre de délégués en exercice** : 18

**Présents** : 14

**Votants** : 18

**Etaient présents** : Messieurs DARSONVILLE, LEFEVRE, BESSET, EUVERTE, TANGUY, LE BARS, DINARD, DEVOS, ROTH, PARENT, BLARY, Mesdames PELFORT, VOLLEREAU, membres titulaires. Messieurs JOOS, BLANCHARD, DAUBRESSE, CAQUET et Mesdames SOREL, DUBUT, SALVADOR, SVITEK membres suppléants.

**Absents représentés** : Monsieur DION par Monsieur BLARY, Monsieur ROSIER par Madame DUBUT, Monsieur BEGHIN par Madame SVITEK, Monsieur VACHER par Monsieur DAUBRESSE.

**Secrétaire de séance** : Monsieur TANGUY.



Monsieur le Président ouvre la séance à 20 heures 30.

Monsieur le Président procède à l'appel.

A l'unanimité, Monsieur TANGUY est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance en date du 4 novembre 2008 est adopté à l'unanimité.

### **Présentation du débat d'orientation budgétaire et orientations en matière de fiscalité (4 taxes et taxe d'enlèvement des ordures ménagères)**

Monsieur le Président présente le bilan 2008 et l'avant projet 2009 qui servira de base pour l'élaboration du budget 2009.

Pour ce qui est du bilan 2008, Monsieur le Président tient à mettre l'accent sur :

- L'ouverture d'une nouvelle sente de randonnée « Sur les pas des bâtisseurs »
- Le lancement des études sur :
  - Les composteurs
  - L'externalisation des conteneurs des immeubles,
- Le renouvellement du contrat verre avec élargissement au nettoyage des conteneurs,

- Vente d'un produit touristique « de la terre vers le ciel » qui a accueilli ses premiers visiteurs, premiers groupes et premiers autocars,
- L'aide aux visites de l'Abbatiale et du château de la Guesdière,
- La sortie de trois bulletins de la C.C.P.S.O., 5 affiches et une réglette sur le tri,
- Tenue du site internet avec 22000 visiteurs contre 15000 en 2007,
- Participation à « Sport et patrimoine » et aux « Journées Européenne du Patrimoine »,
- Adhésion au Roseau
- Lancement du SCOT : constitution du syndicat mixte et premier diagnostic,
- Transport :
  - Etudes menées à terme,
  - Adhésion au SMTCO,
- Lancement des études de portages de repas à domicile,
- Aide au groupement de commune pour la restauration scolaire,
- Festival des peintres et concert à l'Abbatiale.

Monsieur le Président présente ensuite ce qu'il nomme « l'avant-projet 2009 de la Communauté de Communes » que les Conseillers Communautaires sont appelés à débattre.

### 1° Les objectifs généraux :

- Faire fonctionner l'ensemble des commissions
- Favoriser des coopérations intercommunales hors des compétences de la C.C.P.S.O.
- Travailler avec la C.A.C., la Ruraloise et toutes les autres communautés de communes qui souhaitent travailler avec la CCPSO sur des projets interterritoriaux,
- Coopérer avec le syndicat de la base nautique de St Leu, et avec la future S.E.M. de la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise,
- Un grand projet 2009 : mise en place d'un réseau de transport en commun,
- Réalisation d'un contrat territorial avec le Conseil Général de l'Oise et le Conseil Régional de Picardie.

### Etre présent sur les grands projets:

- SCOT,
- Canal Seine-Nord et Europe,
- Trans'Oise – Berges de l'Oise et passerelle,
- Liaison ferroviaire Creil-Roissy,
- Voies routières entre Creil et Chambly,
- Agence de Développement économique
- Port fluvial – de loisirs et plate forme multimodale
- Centre de congrès départemental.

### 2) les grands chapitres :

#### A- L'environnement – déchets

- Mise en place des composteurs (en attente de la subvention de l'ADEME)
- Externalisation et enfouissement des conteneurs des immeubles avec une première tranche d'expérimentation,
- Coopérer avec le SMVO pour un meilleur fonctionnement de la déchèterie de St Leu d'Esserent,
- Actions d'animations pédagogiques sur le tri, le milieu naturel, l'eau et les énergies
- Renouvellement du contrat de collecte,
- Mener à bien le projet de recyclerie,

- Remplacer le poste de chargée de mission « Vallée de l'Oise » par un poste dont une partie sera « ambassadeur du tri »
- Réalisation de deux nouvelles sentes de randonnée
  - Thiverny – Cramoisy – St Leu d'Esserent
  - St Vaast – Maysel – Cramoisy
- Faire connaître ces pistes, les rendre populaires
  - Par des animations : Cross et Marathon
  - Par l'édition de fiches guides pour le public

#### B- Tourisme et culture

- Un effort pour procéder à un état des lieux et à un calendrier pour l'ensemble de la C.C.P.S.O.
- Participer au marché picard au bord de l'Oise,
- Créer un rallye de la Pierre,
- Organiser un marathon lors de l'Oise Verte et Bleue,
- Coopérer avec le syndicat de la base nautique de St Leu et l'étude de l'adhésion à la S.E.M. de la Maison de la Pierre du sud de l'Oise mais aussi avec la Faïencerie de Creil,
- Continuer la promotion de l'Abbatiale de St Leu et du château de Guesdière,
- Développer le produit touristique « De la terre vers le ciel »,
- Participer aux journées du patrimoine et de l'environnement,
- Sortir un nouveau plan touristique du territoire de la C.C.P.S.O. ainsi qu'un plan à jour de la zone commerciale de Saint Maximin,
- Organiser un concert gratuit à l'Abbatiale,
- Continuer le festival des peintres,
- Promouvoir les berges de l'Oise.

#### C- Communication

- Sortir 3 à 4 bulletins de la C.C.P.S.O. dans l'année,
- Editer des affiches sur les grandes initiatives,
- Continuer le site internet,
- Assurer la logistique de communication sur le tri sélectif.

#### D- Economie

- Démarrage de la zone économique communautaire de 20 ha sur St Maximin,
- Mise en place du travail avec le Roseau,
- Etude de notre participation à la création d'une agence de développement économique avec la CAC, la CCLVD et la CCPOH.
- Participation à Oise-Sud Initiative

#### E- Urbanisme

- Un gros morceau le SCOT

#### F- Enfance et action sociale

- Création d'un 3<sup>ème</sup> pôle de coopération intercommunale en matière de restauration scolaire sur St Leu d'Esserent,
- Suivi des projets de crèches inter-entreprises sur la zone d'activité communautaire,
- Etude du portage à domicile des repas aux personnes âgées et handicapées avec la mise en place de ce système,
- Aménagement de l'accès aux handicapés au siège de Pierre Sud Oise

#### G-Transport : le lancement en 2010 du réseau de transport en commun.

- Lancement de l'étude de faisabilité,
- Choix de la réponse la plus appropriée : équipement propres, coopération, maillage etc...,
- Montage de plan de financement (subvention ...),
- Relation avec le SMTCO,
- Etude

Monsieur Lefèvre se félicite des projets de la communauté de communes et souhaite qu'ils aboutissent au cours de l'année.

A partir des propositions présentées par Monsieur le Président, Monsieur Besset précise qu'il souhaiterait un vrai échange stratégique au niveau de la préparation du budget.

Il rappelle son attachement à l'indépendance de Pierre Sud Oise et préconise la suspension de toute décision de collaboration avec la C.AC.

Il souhaite, à ce sujet, des éclaircissements suite à l'article de presse dans lequel Monsieur Villemin exposait sa vision de la stratégie de la Communauté d'Agglomération Creilloise et de la ville de Creil dont il est le maire.

Concernant les propositions présentées à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, Monsieur Besset tient à faire remarquer

- Que la charte entre PSO et la C.A.C. a subi certaines atténuations par rapport à sa première version,
- Qu'il lui semble qu'aucune décision se doit d'être prise ce soir quant aux transports, la création d'un syndicat avec la CAC n'étant qu'une hypothèse,
- Que la proposition de création d'une agence de développement économique devrait, à son avis, être élargie à tout le sud de l'Oise et qu'il paraît nécessaire de solliciter toutes les autres communautés de communes,
- Que la création d'une société d'économie mixte pour la gestion de la Maison de la Pierre lui semble une erreur commerciale si elle se limite à la CAC et la CCPSO

Monsieur Besset tient à faire remarquer que les propositions de coopérations renforcent l'effet d'attraction sur Creil et la C.A.C. ce qui pose la question d'un rapport de force et d'identité. Pour Monsieur Besset il faut préserver l'identité de notre communauté de communes ce qui n'est pas la ralentir.

Il approuve les propositions relatives au rôle des vice-présidents et de fonctionnement des commissions qui devraient permettre de dynamiser le travail de la Communauté de Communes. Concernant les orientations budgétaires, Monsieur Besset tient à réaffirmer qu'il souhaite une stagnation de la fiscalité compensée par un redéploiement des compétences et des dépenses.

*Arrivée de Madame Svitek à 21h00.*

D'emblée, Monsieur le président tient à préciser qu'il ne partage en rien les propos de Monsieur Villemin et rappelle que depuis sa création Pierre Sud Oise a toujours tenu la même ligne, coopération mais en toute indépendance.

Monsieur Blanchard précise que la suppression de la taxe professionnelle amènera à trouver un impôt de substitution et que se seront les ménages qui vont être touchés et qui paieront. La coopération avec tous ceux qui souhaitent est dans l'intérêt général c'est important de le dire et de le réaffirmer.

Il tient également à attirer l'attention des Conseillers Communautaires sur les enjeux qui attendent nos collectivités dans la perspective annoncée de la suppression de l'Oise et de la Picardie.

Il lui semble nécessaire de ne pas stigmatiser notre coopération avec la CAC, celle-ci reste utile mais sans perdre notre identité. Construire ensemble l'avenir de notre population.

## **Orientation en matière de fiscalité.**

Monsieur le Président rappelle que la fiscalité n'a pas évolué en 2008. Les taux avaient été augmentés en 2007 dans l'objectif de baisser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans un but d'harmonisation.

Monsieur Blanchard souligne que, même si ce n'est pas un appel à augmenter la taxe professionnelle, le choix de la supprimer va nécessiter de trouver une compensation qui sera calculé sur l'année N-1.

Il informe que le Conseil Général ayant décidé d'augmenter sa fiscalité de 4%, les subventions qu'il consentira iront, en priorité, vers les collectivités qui font également un effort en la matière.

Monsieur le président rappelle que l'ensemble des taux sont liés entre eux.

Il souhaite que le Conseil donne une orientation pour permettre à la Commission Finance et aux services de tenir une ligne de conduite.

Monsieur Euverte souhaite une variation modérée au minimum pour continuer à baisser les taux de la TEOM comme cela a déjà été engagé.

Monsieur BESSET exprime son souhait de stabiliser les taux pour cette année compte-tenu, notamment, des augmentations décidées par le département et la région.

Monsieur Blanchard indique que se n'est pas pour une démarche pédagogique car les dotations sont à la baisse et si la communauté de commune est prête à baisser ces recettes cela implique la baisse des dépenses.

Concernant le projet de mise en place d'un réseau de transport, Monsieur le Président tient à rappeler que c'est le projet phare de ce mandat et qu'il va nécessiter énergie et moyens. A ce sujet, Monsieur Euverte tient à exprimer son inquiétude quant aux moyens financiers à affecter sur ce type de projet dont on ne connaît pas encore précisément les coûts. A son avis il vaut mieux attendre de connaître les moyens nécessaires pour réaliser ces objectifs avant toute décision d'augmentation des recettes.

Monsieur Tanguy précise qu'en 2008, l'excédent dégagé pourrait peut-être permettre de ne pas augmenter les taxes cette année.

Monsieur Blary évoque la question de la fiscalité dans les communes. Il demande si l'augmentation des taxes, même minimales, ne va pas accentuer les difficultés déjà grandes des ménages.

Monsieur Darsonville rappelle que le bureau communautaire avait débattu sur le fait de ne pas augmenter les taux et de faire avec ce que l'on a. Si le Conseil Général et les communes augmentent les taux, les gens rencontreront de plus en plus de difficultés.

Monsieur Parent indique que dans la perspective de la réforme de la fiscalité locale, et notamment la suppression de la taxe Professionnelle ce sont les contribuables qui devront payer en 2010 et cela sera encore plus dur qu'en 2009. La compensation de l'état sera difficile. Il faut réfléchir à l'avenir.

Monsieur Blary exprime son inquiétude quant aux entreprises qui ferment dans le bassin creillois entraînant beaucoup de familles au chômage et sans revenus. Il préconise de rester sur la réserve en supprimant, peut-être, certains projets.

Monsieur le Président rappelle que le niveau des taux au point de vue de la Communauté de Communes étant très bas, toute augmentation se traduit sur la feuille d'impôt que par un ou deux euros de plus par an.

Monsieur Besset réitère sa proposition de stabilisation des taux pour l'année 2009.

Monsieur Blanchard préconise l'information à la population afin d'expliquer les difficultés rencontrées par les villes.

Monsieur Besset se demande si l'on doit trancher ce soir car les taux se doivent d'être votés en même temps que le budget primitif.

Monsieur le président indique que ce soir il s'agit de définir une tendance et non pas de déterminer les taux des taxes.

Par 11 voix pour et 7 voix contre, le Conseil Communautaire propose de ne pas procéder à une augmentation des taux pour l'année 2009.

### **L'avance sur la subvention à l'Office de Tourisme de Pierre Sud Oise.**

Devant faire face, dès le mois de janvier, à ses charges, notamment le traitement du personnel, l'Office de Tourisme intercommunal sollicite une avance de 8000€ à valoir sur la subvention qui sera attribuée dans le cadre du budget 2009.

Cette proposition a été validée, à l'unanimité, par le bureau communautaire.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité d'accorder une avance de 8000 € à l'Office de Tourisme.

### **Actualisation de la charte C.A.C. et P.S.O.**

Monsieur le Président fait lecture de l'actualisation de cette charte.

Monsieur Besset tient à faire remarquer que les modifications rectifications du texte initial tel que proposé sont bien différentes des propositions émises par la C.A.C. Pour lui, l'approche globale correspond mieux à ses attentes même s'il considère que de telles initiatives de coopérations ne doivent en aucun cas être limitées à un dialogue CAC/PSO mais être élargies à d'autres collectivités qui nous entourent.

Le président rappelle que le bureau avait donné un avis favorable au texte présenté favorablement et réaffirme que la communauté de communes Pierre Sud Oise n'ira pas au-delà de ce qui est voté ce soir.

### **Société Publique d'Aménagement Locale de l'Oise – adhésion éventuelle**

Monsieur le Président indique qu'à l'initiative du Conseil Général de l'Oise la dissolution de la Sémoise entraîne la création d'une Société Publique d'Aménagement Locale.

Cette société a pour compétences de réaliser, pour le compte de ses actionnaires, des opérations dans le cadre d'un projet urbain, d'une politique locale de développement des loisirs ou du tourisme. Elle assurera le portage financier des opérations, ses actionnaires restant maître d'ouvrage et finançant l'opération.

Il est précisé que la S.P.L.A. ne peut intervenir que sur que territoire de ses actionnaires.

Le capital de cette société est composé de 200 actions à 370 € dont 101 seront détenues par le Conseil Général. Les 99 actions restantes sont à ventiler entre les 26 communautés de communes et les 693 communes de l'Oise.

Monsieur Besset demande la confirmation de la question posée lors du bureau communautaire c'est-à-dire seulement pour une maîtrise d'ouvrage sur la communauté de communes.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité l'adhésion à cette Société Publique d'Aménagement Locale.

### **Société d'Economie Mixte de la Maison de la pierre du Sud de l'Oise – adhésion éventuelle.**

Monsieur le Président présente les points essentiels de la SEM de la Maison de la Pierre :

- participation des communautés de communes
- Participation au conseil d'administration
- Autonomie des fonds publics

Monsieur Le Bars considère que l'article 22 qui prévoit le versement d'indemnités aux administrateurs de la SEM pose problème. Il propose que les représentants de la communauté de commune soient d'autres personnes que celles qui perçoivent déjà une indemnité au titre de PSO ou qu'ils renoncent à leur indemnité d'administrateur de la SEM.

Comme le précise l'article 6 qui prévoit la participation de fonds publics et privés, la SEM sera constituée d'au moins 51 % de fonds publics et au plus de 49% de fonds privés.

Monsieur le président précise que le Conseil n'est pas appelé ce soir à se prononcer définitivement sur l'adhésion à la SEM mais sur le principe d'une éventuelle adhésion, celle-ci ne pouvant être effective qu'une fois les statuts définitifs approuvés par l'assemblée générale constitutive.

Monsieur Besset demande le report de cette décision en l'attente d'un projet économique et touristique soit plus précis. Il réaffirme que pour lui le centre de gravité ne soit pas P.S.O. et la C.A.C mais soit beaucoup plus large.

Il souhaite également que ce projet ne soit pas limité au concept de l'extraction de la pierre mais élargi aux monuments de la communauté de communes. Il regrette que cette conception ne soit pas déjà prévue.

Monsieur le président rappelle que la SEM gèrera seule les fonds publics et privés.

Monsieur Euverte rappelle qu'il a déjà fait état de son opposition lors de la réunion d'information au motif, notamment que la communauté de communes sera minoritaire dans cette structure telle qu'elle est présentée.

Il souhaite que Pierre Sud Oise adhère si c'est un projet P.S.O. sinon il demande la liberté de chaque commune d'y participer ou non.

Monsieur le président revient sur l'idée que le Conseil n'a, dans un premier temps, à se prononcer sur une adhésion de principe. Ce sera dans un deuxième temps que les questions d'ouverture du capital seront abordées, notamment lorsque nous connaissons les entreprises intéressées au projet. Il rappelle que plusieurs collectivités ont été consultées et n'ont pas souhaité participer. C'est notamment le cas de l'Aire Cantilienne.

Monsieur Blanchard précise que le Conseil Général et le Conseil Régional peuvent s'engager dans le projet de maison de la Pierre pour la développer en en incluant, plus particulièrement, la valorisation des bâtiments.

Le conseil communautaire adopte le principe de la participation à la constitution de la société Economie Mixte à 14 voix pour et 4 voix contre.

## **Participation à la constitution d'une agence Economique Inter Territoriale.**

Monsieur le président présente la démarche initiée par la CAC ayant pour objectif de création d'une agence de développement économique à échelle du « Grand Creillois » soit 4 communautés de communes : la CAC, la CCPSO, la CCLVD (Liancourtois) et la CCPOH (Pont-Ste-Maxence). Une étude est lancée prise en charge par la CAC.

Monsieur Besset tient à préciser que ce projet va couter cher et que c'est bien une agence du Grand creillois donc limité aux 4 communautés de communes prévues alors qu'il pourrait être élargi à tous le Sud de l'Oise.

Monsieur le président reprecise que nous pouvons être associés à l'étude sans rien déboursier. Si les conclusions de l'étude ne nous conviennent pas nous avons la possibilité d'en rester là.

Monsieur Blanchard pense qu'il faut se donner les moyens d'y participer plutôt que de les subir et si l'on veut se répondre aux besoins en ce domaine.

Le conseil communautaire vote à 14 voix pour et 4 voix contre à sa participation à l'étude devant déboucher, éventuellement sur la constitution d'une Agence de Développement Economique interterritoriale.

## **Etude en vue de la création d'un syndicat mixte des transports.**

Monsieur Lefevre propose la mise à l'étude d'une coopération à échelle de la C.A.C., du Liancourtois et d'autres communautés de communes qui seraient intéressées.

L'objectif de cette étude est de mesurer l'impact de la mutualisation des coûts d'exploitation par rapport à une gestion autonome. Le principe est le même que celui qui a présidé à la constitution du SMVO.

Monsieur le président indique que ce n'est pas la création d'un syndicat mixte de gestion des transports dont il est question mais d'une étude comparative.

Monsieur Besset rappelle qu'il ne faut pas s'arrêter aux frontières CAC/PSO. Une fois de plus le risque existe de l'extension de l'agglomération creilloise faisant de PSO que les bouts de lignes du STAC.

Monsieur Lefevre intervient sur le fait que ce n'est pas d'une extension de lignes existantes dont il est question mais bien démarrage de zéro.

Monsieur Tanguy signale que plusieurs élus de la Ruraloise ont déjà fait part de leur intérêt.

Monsieur le président insiste sur le fait de travailler avec la Ruraloise sur ce domaine, comme sur d'autres.

Monsieur Dinard trouve que les coûts des études sont importants et qu'il ne lui semble pas indispensable d'en faire d'autres.

Monsieur Besset réaffirme son souhait de garder la ligne de transport vers la gare de Chantilly.

Monsieur Blanchard affirme que la démarche de coopération est pertinente même si il faut respecter les identités de chacun.

Monsieur le président souhaite qu'aucune décision ne soit prise avant d'avoir les résultats de cette étude.

Monsieur Besset souhaite que le cabinet continue à étudier les différentes possibilités.

Le conseil communautaire décide de participer activement à la démarche de coopération pour l'organisation des transports par 14 voix pour et 4 abstentions.

### **Présentation des propositions d'actions en matière de culture et tourisme.**

Monsieur Besset présente les différentes actions qui vont être menées en 2009 :

- Le repliement du rallye de la Pierre, création d'une manifestation début juillet pour toucher une certaine clientèle.
- La relance du marché picard des 2 côtes de l'Oise (avec la participation de chaque commune de la communauté de communes).

Monsieur Blary propose que chaque commune amène un jeu picard.

Monsieur Besset explique que la communauté de communes financera les animations. L'animation Oise Verte et bleue du 17 mai va arriver vite et il y a une réflexion sur l'utilisation d'une péniche. La ville de Creil organise des trajets en péniche mais elles s'arrêteront à l'écluse pour des questions d'organisation.

Il faut travailler au passage d'une péniche « PSO » entre Précy sur Oise et Boran sur Oise. Ce parcours en péniche pourra se coupler avec une course.

Plus sur le fond, Monsieur BESSET propose de développer un schéma touristique avec l'office de Tourisme afin de mesurer les atouts et les défauts de notre territoire.

Monsieur Blanchard souligne souhaiterait que soient précisées les orientations en matière de culture.

Monsieur le président rappelle qu'il n'y a pas de soucis sur les compétences de la communauté de communes en matière de tourisme mais propose de clarifier les statuts en matière de culture.

Monsieur Besset évoque la nécessité d'un tourisme de proximité et qu'il n'est pas question d'aller chercher d'autre forme de tourisme. La compétence culture est limitée et il faut une meilleure mise en réseau des structures culturelles.

Pour exemple, Monsieur le président précise qu'il a régulièrement des demandes concernant les ateliers musicaux.

Ce rapport est voté à l'unanimité par le conseil communautaire.

### **Point sur le compostage et présentation des actions en matière d'environnement.**

Monsieur Tanguy fait lecture du compte rendu de la dernière commission environnement :

- Point sur les randonnées
- Renouveler le marché des ordures ménagères (finaliser le cahier des charges)
- Lancement de l'annonce concernant le chargé de mission
- Résultat de l'enquête lancée sur les composteurs avec l'accord par l'Ademe de subventions.

Le P.N.R. est prêt à nous aider en formant des correspondants et donner des guides lors de la remise des composteurs.

Il est précisé que l'objectif de 300 composteurs, comme proposé par le bureau, permet de rester dans l'enveloppe de la subventions.

Monsieur le président insiste pour que la distribution de composteurs soit une priorité du budget 2009.

Monsieur Tanguy rappelle que la commission environnement avait voté la gratuité des composteurs alors que le bureau communautaire a proposé une participation de 15 euros par composteurs. Si les communes souhaitent participer financièrement c'est leur choix.

Madame Dubut précise qu'en effet la question de la tarification des composteurs aux habitants n'a pas été abordée lors de la commission.

Pour Monsieur Tanguy le fait que les conteneurs soient gratuits il est logique de ne pas faire payer les composteurs.

Monsieur le président propose que les communes prennent 15 euros sur chaque composteur, le reste étant à la charge de PSO, liberté aux communes de répercuter ou non ces 15 euros.

Monsieur Roth espère récupérer cet investissement sur le tonnage.

Monsieur le président précise qu'il y aura, d'évidence, une baisse au niveau du S.M.V.O. le bilan 2008 sur le ramassage des ordures ménagères faisant déjà état d'une baisse due au tri.

Monsieur Roth précise qu'avec les composteurs se sont les ordures ménagères qui vont baisser.

Madame Pelfort rappelle que d'après toutes les études en la matière ce sont 46% des déchets peuvent être compostés.

Monsieur Tanguy explique que :

- le P.N.R. intervient en milieu pédagogique,
- le S.M.V.O. propose des jeux, des formations, des expositions,
- Veolia met à disposition des conteneurs gratuitement pour les antis détritrus, sensibilisation du tri auprès des écoles

Monsieur le président soumet l'idée d'une visite du site de Villers Saint Paul pour les élus.

Monsieur Tanguy présente le premier ramassage des antis détritrus le 22 mars à Maysel. En mai, le nettoyage des berges de l'Oise sur les communes de Saint Maximin et Saint Leu d'Esserent.

Vote à l'unanimité de l'inscription du projet « composteurs » au budget 2009.

### **Information sur l'étude du portage des repas à domicile.**

Monsieur Darsonville commente l'étude faite par le cabinet CF2cR et revient sur les grandes lignes.

Le bilan de l'étude est clair le « oui s'est intéressant mais pas pour le moment » ressort de majoritairement l'étude.

La mise en place d'un tel service apparaît donc comme intéressant pour la majorité des sondés même s'ils ne l'envisagent pas pour eux dans l'immédiat.

C'est au conseil communautaire de décider sur la suite à donner.

Monsieur le président précise qu'il n'y a pas de compétence directe mais il y a une réelle volonté de travailler ensemble sur un tel projet.

Monsieur Roth demande si le prix du repas est fixé en fonction du nombre de repas commandés.

Monsieur le président rappelle que les personnes handicapées n'ont pas été prise en compte.

Fin de la séance 23h25.

Le secrétaire ,

Le Président,

**Frédéric TANGUY**

**Serge MACUDZINSKI**